

Les chiffres-clés

7 décembre 2012

- La zone C représente plus de 60% du territoire de la Cisjordanie.
- On estime à 150 000 le nombre de Palestiniens vivant en Zone C, dont plus de 25 000 Bédouins et éleveurs.
- Environ 300 000 colons vivent actuellement en Zone C.
- Les Palestiniens ne sont pas autorisés à construire dans 70% de la zone C.
- Dans les 30% restants, d'autres restrictions réduisent considérablement les possibilités d'obtenir des permis de construire.
- En pratique, les constructions palestiniennes sont permises uniquement dans les limites de plans approuvés par l'Administration Civile israélienne (AC), ce qui représente moins de 1% de la zone C, dont la majeure partie est déjà construite.
- Plus de 20% des communautés palestiniennes de la Zone C ont un accès extrêmement limité aux services de santé.
- La consommation en eau de certaines colonies peut représenter jusqu'à plus de 20 fois celle de villages palestiniens avoisinants.
- La consommation d'eau de certaines communautés palestiniennes en Zone C, qui n'ont pas d'accès direct à l'eau, descend jusqu'à 20 litres/personne/jour (l/p/j), un cinquième de ce que recommande l'Organisation Mondiale de la Santé.
- Les communautés qui dépendent de l'eau en citerne paient plus de 400% de plus par litre que celles connectées aux réseaux.
- 560 structures appartenant à des Palestiniens, dont 200 structures d'habitation et 46 citernes et bassins de récupération d'eau de pluie, ont été démolies par les autorités israéliennes en 2011.
- 1006 personnes, dont 565 enfants, ont perdu leur domicile en 2011, plus de deux fois plus qu'en 2010. Et 4200 personnes supplémentaires ont été touchées par les démolitions de structures relatives à leur moyen de subsistance.
- Plus de 3 000 ordres de démolition sont en cours, 18 concernant des écoles.
- L'expansion prévue autour des 135 colonies de la Zone C est 9 fois plus étendue que leur zone construite actuelle.
- Israël possède un contrôle total sur la planification, le développement et l'accès aux ressources en

eau dans 61% du territoire de la Cisjordanie.

- La Zone C représente 340 000 hectares. Bien que les zones construites des colonies ne représentent que 5 200 hectares, ce qui représente 1,5% de la zone C, leur périmètre juridique est de plus de 50 000 hectares. Les Conseils Régionaux israéliens établis en Cisjordanie (Samarie, Mateh Binyamin, Gush Etzion, Montagnes d'Hébron, Vallée du Jourdain et Megillot) contrôlent des dizaines de milliers d'hectares supplémentaires.

• **Emplacement** : Vous êtes ici : [Accueil](#) > [Agir](#) > [Formations](#) > [Monter son projet](#) > [Mettre en oeuvre un projet en zone C](#) >

• **Adresse de cet article** : <https://plateforme-palestine.org/Les-chiffres-cles,3531>